

Règlement Officiel

Tour Lac Aiguebelette 2026

Introduction

La 41 ème édition du Tour Lac Aiguebelette (ci-après l'événement) est organisée le dimanche 7 juin 2026 par l'Association Tour Lac Aiguebelette", ci-après nommée "l'organisateur").

Le « présent document » définit le règlement sportif de l'événement et les conditions générales de vente applicables à l'achat d'un dossard et de tout produit/service, via la plateforme d'inscription à l'événement.

L'inscription à l'événement implique de la part du participant l'acceptation expresse et sans réserve, du présent document.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le présent document à tout moment, veuillez le consulter régulièrement. Toute modification s'appliquera immédiatement après avoir été notifiée par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée du présent document sur le site de l'événement TourLacAiguebelette.org

En cas de modification importante, l'organisateur s'efforcera de vous prévenir par e-mail à l'adresse renseignée lors de votre inscription

Nom de l'événement : « Tour du lac d'Aiguebelette »

Type : Course à pied, « Running Hors Stade »

Lieu : Départ commune de Novalaise (73470 – Savoie – Auvergne Rhône Alpes – France)

Date : Dimanche 7 Juin 2026

Édition : 41ème

Parcours

Le parcours se déroule autour du lac d'Aiguebelette dont une partie des voies empruntées sont fermées à la circulation.

Néanmoins, pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte, tout au long du parcours, la signalétique mise en place par l'organisateur (barriérage, fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'organisateur.

Après le passage du véhicule clôturant l'événement, les participants devront se conformer aux règles du Code de la route.

Distance : 16,8km
Dénivelé : 80m
Terrain : Course à pied sur route
Heure de Départ : 9h00
Lieu de Départ et Arrivée : Base d'Aviron du Lac d'Aiguebelette - 73470 Novalaise (Savoie, France)

Localisation du lieu de départ

Base Départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette
1003 Route des Plages, 73470 Novalaise
Coordonnées GPS : 45.564692, 5.796148

Organisateur

Association "Tour Lac Aiguebelette", président : Olivier de Polignac
Adresse : c/o Olivier de POLIGNAC – 3431 Route du Lac 73610 AIGUEBELETTE LE LAC

Conditions de participation

Conditions liées à l'âge : pour participer à l'événement, le participant doit être né en 2008 au plus tard.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les détenteurs d'une licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir l'une des Pièces Justificatives listées ci-dessus. Si la Pièce Justificative n'a pas été validée, elle doit obligatoirement être fournie lors du retrait du dossard.

Droit d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 25 € pour les 500 premiers inscrits, 28 € pour les 1 000 suivants et 32 € pour les 500 derniers.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'organisateur se réserve la possibilité de limiter le nombre de dossards.

Inscription

L'inscription au Tour Lac Aiguebelette 2026 comprend :

- L'accès au SAS de départ
- Le chronométrage officiel
- 2 ravitaillements sur le parcours
- La médaille Finisher (ou la contribution éco)
- Une boisson offerte à l'arrivée
- Le ravitaillement d'après-course

Les inscriptions à l'événement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne partenaire, à partir du 10 janvier 2026.

Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

Toute affectation de dossard est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce dernier durant l'événement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de survenance d'une telle situation.

Le nombre maximum de participants est fixé à 2000.

Aucune inscription après la date de clôture des inscriptions en ligne fixée au 31/05/2025 à 20h. Aucune inscription sur place.

Dans le cas où une limitation du nombre de participants était imposée dans le cadre d'un impératif sanitaire, la participation serait appliquée sur la date d'inscription du participant. Les premiers inscrits étant les premiers à pouvoir participer.

Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 31/05/2025 à 20h, ou lorsque la limite est atteinte (fixé dans les conditions de l'article précédent).

Catégories autorisées

La course est ouverte à partir de la catégorie U20 / Juniors, donc à toute personne née avant le 31 décembre 2008.

Dossard

Le dossard doit être retiré par le participant sur présentation des pièces suivantes :

- La convocation, disponible sur le tableau de bord participant et envoyée par e-mail en amont de l'événement
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

Au préalable, la Pièce Justificative du participant (Licence ou Numéro de PPS) doit avoir été enregistrée sur le tableau de bord participant. Aucun dossard ne pourra être donné sans présentation de ce document.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste

Les modalités de retrait des dossards (lieux, dates et horaires) seront communiquées ultérieurement par l'organisateur.

Les dossards peuvent être récupérés par une tierce personne, sur présentation des pièces nécessaires au retrait.

L'athlète doit porter, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

Le dossard devra être placé sur le ventre. Il sera nécessaire pour pouvoir accéder au sas de départ.

Matériel de sécurité

Conseillé au participant : réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable. Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification du participant.

Annulation de la part du participant

Tous les participants à l'événement peuvent souscrire, au moment de leur inscription à l'événement, une "assurance annulation".

Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande et vous permet de vous faire rembourser en tout ou partie le prix de votre dossard, sous réserve du respect des conditions décrites dans la notice susvisée.

Si le participant n'a pas réservé l'assurance proposée, et qu'il ne souhaite pas ou ne peut finalement pas participer à l'événement, il doit envoyer un mail à l'organisateur et demander ou non le remboursement si celui-ci est disponible à savoir :

Annulation avec Certificat médical à l'appui :

- jusqu'au 15 mai 2026 compris : 70 % du montant du dossard

Annulation sans Certificat médical :

- jusqu'au 15 mai 2026 compris : 50 % du montant du dossard
- après le 15 mai 2026 : aucun remboursement

Abandon de la part du participant

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès d'un membre de l'organisation qui invalidera définitivement son dossard.

En cas d'abandon, il est impératif de rendre son dossard au Poste de Contrôle et/ou au bénévole le plus proche et/ou de prévenir par téléphone le PC Secours afin d'éviter des recherches inutiles.

Si un concurrent abandonne la course sans prévenir et que l'organisateur procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un coureur l'exigent, l'organisateur a tout pouvoir de contraindre le concurrent à l'abandon.

Modification / Annulation de l'événement

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ et les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler totalement et sans préavis la course.

Pour des raisons sanitaires imposées par l'État ou assimilés, l'organisation peut être amenée à annuler ou à limiter le nombre de participants à l'événement.

Conditions de remboursement :

Jusqu'au 15 Mai 2026 :

- 90 % du montant de l'inscription ou report édition suivante

Après le 15 Mai 2026 :

- 80 % du montant de l'inscription ou report édition suivante

Recommandations sanitaires

L'inscription à l'événement engage le participant à respecter les recommandations sanitaires fixées par l'organisateur le jour de l'événement.

Assurances

Responsabilité civile : la responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Assurance dommages corporels

Sauf s'ils ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, y compris si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne éventuellement mise en place pendant l'événement par l'organisateur.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Règles sportives

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou d'exclure de l'événement les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

Aucun engin « à roue » n'est accepté sur le parcours (vélo, poussette, roller...).

Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite.

Suiveurs, accompagnateurs : ne sont pas acceptés sous peine de disqualification (quel que soit leur moyen de déplacement).

Les chiens ne sont pas acceptés sur le parcours (canitrail).

Bâtons : le port des bâtons n'est pas autorisé

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non détection.

L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne pourra en être tenu pour responsable.

Barrières horaires

Le temps limite pour effectuer le parcours est de 2h45.

Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve, composé de véhicules de l'organisateur, sera considéré comme hors délai et sera donc écarté de l'événement (il ne sera pas classé et ne recevra pas de médaille).

Il devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'organisateur (assistance médicale, ravitaillement...) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

Classements et récompenses

Il sera établi pour la course :

Le classement "Scratch" :

- Senior : 1er, 2ème, et 3ème Homme & Femme

Le classement par "Catégorie" :

- Junior : 1er Homme & Femme
- Espoir : 1er Homme & Femme
- Senior : 1er, 2ème, et 3ème Homme & Femme
- Master 0 : 1er Homme & Femme
- Master 1 : 1er Homme & Femme
- Master 2 : 1er Homme & Femme
- Master 3 : 1er Homme & Femme
- Master 4 : 1er Homme & Femme
- Master 5 : 1er Homme & Femme
- Master 6 et + : 1er Homme & Femme

Pas de cumul de récompense, le coureur suivant est récompensé.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Publication des résultats

Les résultats seront disponibles en direct sur le site TourLacAiguebelette.org et affichés sur le site de l'arrivée.

Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé.

Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée. Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

Ravitaillements

Chaque participant devra se munir d'un contenant personnel (gourde ou flasque etc.).

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout désagrément ou dommage résultant de l'absence de contenant personnel d'un participant.

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, deux stands seront installés et approvisionnés en boissons et fruits.

Postes de ravitaillement

- km 8 (Commune : Aiguebelette le lac)
- km 11.5 (Commune : Lépin le Lac – Parking Plage du Curtelet)

Vestiaires et douches

Vestiaires, douches et sanitaires accessibles aux coureurs. Vestiaires non gardés

Sécurité et soins

La sécurité de l'événement, y compris la sécurité routière, est assurée par la l'organisation et les services de sécurité requis. Le service médical est assuré par le prestataire médical de l'organisateur et par une association agréée de sécurité civile, qui peuvent décider d'éjecter un participant de l'événement pour des raisons médicales.

Le participant inscrit autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours ou écarté de l'événement suite à une décision prise par ces services généraux.

Droit à l'image

Le participant autorise expressément l'organisateur, à titre gratuit, à capter, reproduire et représenter, sans limitation de durée ni de territoire, son nom, sa voix, son image (photographies, vidéos) ainsi que sa prestation sportive réalisée dans le cadre de l'événement.

Cette autorisation comprend la possibilité, pour l'organisateur, d'utiliser et de diffuser ces éléments, en tout ou partie, sur tout support connu ou à venir (notamment affiches, flyers, supports numériques, bannières web, etc.) et par tout moyen ou canal de

communication existant ou futur (notamment site internet officiel de l'évènement, réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, X/Twitter, etc.), à des fins d'information, de promotion, de communication ou de publicité, y compris à caractère commercial.

Le participant reconnaît qu'il ne pourra prétendre à aucune rémunération, indemnité ou contrepartie de quelque nature que ce soit au titre de cette utilisation.

Toute captation d'images fixes et/ou animées de l'évènement réalisée par le participant dans le cadre de sa participation est autorisée exclusivement pour un usage personnel. Toute exploitation, directe ou indirecte, à des fins promotionnelles, publicitaires ou commerciales extérieures à l'évènement est strictement interdite, sauf accord préalable et écrit de l'organisateur.

Lois informatiques et libertés

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur nom et de leur prénom dans la liste des participants sur le site d'inscription en ligne, et dans la parution des résultats.

Pour cela, il leur sera nécessaire de cocher la case CNIL « Communication des informations personnelles » lors de leur inscription en ligne.